



Le Président

Maire

Nos réf. : S2310-05419

Le Conseil régional, le 19 octobre 2023

Monsieur le Maire,

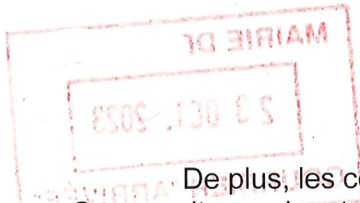
Comme vous l'avez peut-être vu, j'ai été amené à prendre position concernant les conditions d'application du « zéro artificialisation nette ». Je suis en effet très préoccupé par les conséquences que peut avoir ce dispositif sur nos territoires et sur votre travail d'élu en aboutissant concrètement à lier les mains de tous nos élus locaux sur les questions d'urbanisme.

Je souhaite d'abord mettre au clair deux éléments. Tout d'abord, nous sommes tous favorables à agir pour l'environnement et nous veillons tous dans les communes qui sont les nôtres à préserver notre cadre de vie. C'est même tout le sens du dévouement quotidien qui est le vôtre. Mais on ne peut plus accepter qu'une bureaucratie, si prompte à interdire et bien absente quand nous avons besoin de soutien, dicte aux élus ce qu'ils ont le droit de faire ou de ne pas faire. Deuxièmement, il ne s'agit pas de ne pas appliquer la loi, il s'agit d'alerter quand on a la conviction qu'une loi mal faite et mal conçue aboutira à des conséquences catastrophiques.

Ma conviction est que cette loi nous conduit à une bureaucratie folle qui n'apportera rien pour l'environnement et qui aboutira à étouffer nos territoires.

Au début, nous avons loyalement entamé les consultations un peu partout dans notre région mais j'ai constaté l'ampleur des alertes que vous m'avez fait remonter sur les difficultés que pose cet objectif imposé d'en haut, avec une approche totalement centralisée et sans concertation véritable avec les élus. Il s'agit ni plus ni moins de la confiscation de l'une des prérogatives essentielles d'un maire : celle de dessiner sa commune selon l'aspiration de ses habitants. En perdant la maîtrise de l'urbanisme, les maires se verraient contraints de refuser des permis de construire pour des terrains pourtant classés sur des zones urbaines, sur la base d'arbitrages déconnectés des réalités et des spécificités de chacune de nos communes. Et comme souvent, ce sont sur les élus que la responsabilité retombera puisque l'État central se décharge sur nous de l'application de décisions qu'il nous impose.





De plus, les conditions de mise en œuvre sont éloignées de toute forme de bon sens. On ne sait pas si un terrain de football ou un jardin public pourra être considéré comme non-artificialisé alors même que les carrières d'extraction minière le sont. Cela fait deux ans que la loi a été votée et on ne sait toujours pas comment elle pourra être appliquée. Les données sur l'artificialisation ne sont même pas fiables au niveau national. Le Conseil d'État lui-même vient d'annuler un des dispositifs d'application. Enfin, la Première ministre n'a pas tenu parole en expliquant que les projets nationaux de l'État réduiront en partie l'enveloppe des terrains réservés aux projets locaux, alors qu'elle avait pris l'engagement inverse.

Enfin, les conséquences risquent d'être catastrophiques. Avec moins de terrains disponibles, on va encore nourrir l'explosion des coûts du logement sur les parties de notre territoire où il est déjà difficile de se loger. Avec moins de terrains disponibles, les maires n'auront plus la possibilité de mener à bien les projets d'équipements publics attendus, qu'il s'agisse d'écoles ou d'équipements communaux. Avec moins de terrains disponibles, les territoires ruraux ne pourront pas accueillir de nouvelles populations ou de nouvelles activités, d'autant qu'ils n'ont pas de friches qui peuvent être reconverties. Les petites communes seront, comme trop souvent, les premières victimes de cette approche. Le ZAN est si absurde que mêmes les agriculteurs ont refusé de le défendre.

Nous sommes prêts à travailler ensemble pour faire avancer la cause de l'environnement dans notre région et nous le faisons tous les jours mais pas avec ce système fou qui va mettre encore un peu plus sous tutelle les élus locaux assommés par le poids de normes absurdes et toujours plus éloignées du bon sens. Pour nous faire entendre, j'ai besoin de vous. Je me permets donc de solliciter votre soutien à notre démarche consistant à demander que soit suspendue l'application de cette loi folle.

Je vous remercie par avance de me faire parvenir votre avis à l'adresse suivante : Région Auvergne-Rhône-Alpes, 101 cours Charlemagne, CS 20033, 69269 LYON CEDEX 2.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

*Avec tout mon soutien*

Laurent WAUQUIEZ

*Laurent Wauquiez*